

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **23 (1931)**

Heft 12

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

23^{me} année

Décembre 1931

N° 12

Le Bureau international du Travail et les Fonctionnaires.

Par *Robert Boisnier*, Genève.

Les problèmes concernant les fonctionnaires ont donné lieu dans presque tous les pays, au cours des derniers mois, à des discussions très serrées. Estimant qu'il y a lieu, en face de la crise économique actuelle, de réaliser d'importantes compressions budgétaires, les Etats imposent en effet au personnel des administrations et services publics des réductions de traitement plus ou moins importantes. Dans certains pays on procède en même temps à des licenciements qui atteignent parfois de gros effectifs. Ces réductions ne se réalisent pas sans provoquer de vives résistances de la part des organisations intéressées qui, d'accord avec le mouvement ouvrier, considèrent que le remède à la crise ne peut se trouver dans une politique qui réduit la capacité d'achat des grandes masses populaires au moment même où il y aurait intérêt à stimuler les possibilités de consommation. Les fonctionnaires pensent au surplus que, si des économies doivent être faites, elles devraient être recherchées, non pas dans la réduction des salaires, mais plutôt dans une réorganisation des méthodes administratives et des exploitations d'Etat.

Cette question des traitements n'est pas la seule qui soit posée devant l'opinion publique. Dans certains pays, les fonctionnaires se trouvent aux prises avec des difficultés considérables pour obtenir la reconnaissance du droit syndical ou pour exercer les prérogatives qu'ils détiennent des législations en vigueur. Même dans les pays où les fonctionnaires bénéficient à cet égard d'une large liberté, ils réclament l'établissement d'un statut juridique qui leur donne toutes les garanties désirables. La Suisse est en cette matière à l'avant-garde du progrès. C'est le seul pays, en effet, où les fonctionnaires ont un statut complet, qui a été établi après consultation des organisations intéressées et qui définit d'une manière claire et précise les droits et les obligations du personnel fédéral. En Allemagne, en France, en Grande-